NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.91
17 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 16 DÉCEMBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant d'apparentes violations de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 13 et le 15 décembre 1994, il semble que huit vols d'avions ou hélicoptères aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'applique pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui ont été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera dans l'annexe à la présente note des précisions sur l'itinéraire de ces vols au cours de la période sur laquelle porte le rapport.

Le nombre total des violations apparentes s'établit à présent à 3 370.

ANNEXE

Informations sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies

(13-15 décembre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3363	13 déc.	12 h 20	12 h 32	Les avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil qui semblait être un hélicoptère, à 10 km au nord de Banja Luka, contact qui a été perdu 12 km plus au nord. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Basse Faible
3364	13 déc.	16 h 15	16 h 17	Le personnel de la FORPRONU a vu un appareil MI-8/HIP de couleur verte (camouflage) au-dessus de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Stationnaire Moyenne Faible
3365	13 déc.	21 h 05	21 h 07	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc non identifié doté d'un feu clignotant volant à 15 km au sud-est de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Moyenne Moyenne
3366	14 déc.	12 h 24	15 h 30	Une évacuation médicale par les Serbes de Bosnie qui était approuvée est devenue, techniquement, une violation lorsque l'hélicoptère est allé directement à l'hôpital de Podgorica au lieu de s'arrêter à l'aéroport, à cause de la gravité de l'état du patient. Aucune inspection n'a été effectuée par le personnel de l'ONU. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est puis ouest Basse Faible
3367	14 déc.	12 h 59	13 h 08	Un chasseur a établi un contact radio avec un appareil qui semblait être un hélicoptère, à 10 km à l'est de Tomislavgrad, contact qui a été perdu à 23 km au sud-ouest de Tomislavgrad, une fois franchie la frontière de Bosnie-Herzégovine. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest Basse Faible
3368	14 déc.	15 h 31	17 h 28	Le personnel de la FORPRONU a vu un appareil MI-8/HIP inconnu survolant Zaluzani. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Stationnaire Basse Faible
3369	15 déc.	09 h 20	09 h 22	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère MI-17 atterrir puis décoller à 13 km au sud-ouest de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Est Basse Faible
3370	15 déc.	09 h 50	09 h 52	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère vert non identifié à 10 km au nord de Gornji Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible